çait à se toucher. Leigh acheta *Nivolet* et lui fit confectionner des fers spéciaux. Il gagna alors la grande course de haies.

Tout au contraire, *Beni-Hassam* ne galopait librement qu'après 2,000 mètres. Leigh l'examina encore et l'acheta également.

Le cheval avait un cor sous la sole du sabot et ne galopait librement que lorsque son pied s'était échauffé. Le pied fut soigné, et *Beni-Hassam* a rapporté plus de trente mille francs à son nouveau propriétaire.

Ces deux histoires contées, nous fûmes visiter la forge du maréchal-ferrant. Leigh emploie des fers très différents des fers ordinaires. Ils sont en acier doux, rainés, très minces, très étroits et pèsent un poids moyen de 80 grammes. On les munit, en pince, d'un petit crampon d'acier qui pénètre dans le sol et préserve le cheval des glissades. Sous le fer se trouve une plaque d'aluminium. Celle-ci doit empêcher le cône renversé représenté par la concavité du pied, de faire ventouse et de s'agripper à la terre quand la piste est grasse ou mouillée. Le cheval possède des fers de course et des fers d'entraînement. On change ses fers avant chaque épreuve. Pour ne pas le fatiguer inutilement, il est conduit au champ de course en une voiture nommée « van ».

Avant de quitter Chantilly, nous allâmes voir le second établissement de Leigh. Comme dans les précédentes écuries, tout était ouvert, tout se passait au grand jour.

— Le cheval de l'empereur, me dit tout à coup M. Marino Clado, en s'arrêtant devant un box.

— Le cheval de l'empereur?

— Mais oui, *Longshoreman*, le cheval de Sa Majesté Jacques Ier. *Longshoreman* est le fétiche de l'écurie.

— Fichtre, la jolie bête. Ce n'est point ici l'occasion de crier haro sur le baudet, pardon, sur Lebaudy, fit l'un des vétérinaires.

Et nous vîmes encore la ferme, emplie de poules picorant, s'effarant, gloussant autour d'une vingtaine de cochons roses qui se gavaient voluptueusement de maïs, nous vîmes aussi le réfectoire des lads, et le cuisinier nègre qui mange ses appointements à donner des soirées et... mais je dois m'arrêter.

Après cette visite à Leigh, je m'entretins avec des entraîneurs anglais qui me parurent aussi savants et soigneux que l'Américain, et avec des entraîneurs français qui ne redoutent aucune comparaison. Je dois le dire, pour moi les succès extraordinaires de Leigh ne sont dus ni à sa ferrure spéciale, ni à sa méthode d'entraînement, qui, somme toute, ne diffère que par des détails de celle de ses confrères. Je ne crois pas non plus au doping. Mais Leigh a réussi une sorte de trust des courses, ce dont on lui sait mauvais gré dans le monde sportif. Beaucoup s'énervent de voir réaliser par l'Américain ce qu'ils ont vainement tenté eux-mêmes.

Par principe, Leigh engage ses chevaux dans le plus grand nombre possible d'épreuves. Tel cheval figure le même jour dans le programme d'un prix à réclamer et dans celui d'une course importante. Mais, tandis que certains propriétaires font parfois partir leur cheval dans un grand prix pour le seul plaisir de voir leurs couleurs représentées et que certains entraîneurs ne visent qu'à donner à leur élève un bon galop de préparation en course publique, Leigh déclare forfait s'il ne considère pas que son cheval ait une belle chance. Et comme l'Américain dispose de cent chevaux d'une excellente moyenne, qu'il les soigne admirablement, il en a toujours quantité en pleine forme. Ces chevaux, engagés partout, restent sur la brèche tant qu'ils gagnent. Lorsqu'ils ne « rendent plus », ils sont mis au repos *ou vendus*.

Ce système permet à Leigh d'accaparer les petits prix et les moyens, c'est-à-dire *le nombre*. Pour les très grands prix, c'est une autre affaire; il faut alors des chevaux d'une classe supérieure et un jeu complet de ces animaux coûterait trop de millions. Ainsi, voyons-nous Leigh réussir beaucoup mieux en obstacles qu'en plat, parce que la classe des chevaux d'obstacles est inférieure à celle des chevaux de plat.

Et il ne me semble pas qu'il y ait d'autre mystère.

FRANÇOIS PONSARD.

FAITS DIVERS

Lundi, 16 mai. — Les basses pressions des Açores se sont avancées vers la Bretagne et l'Irlande. Le baromètre a baissé de 9 mm. à Valentia, de 5 à Brest.

La pression est basse dans le nord du continent, tandis qu'elle surpasse 765 mm. sur la Méditerranée et l'est de la France.

Le vent est faible ou modéré d'entre est et sud sur nos côtes, où la mer est généralement belle.

Des pluies sont tombées dans le nord de l'Europe; en France, le temps est resté beau.

La température est très élevée en France pour la saison, surtout dans le centre et le sud-ouest. Le thermomètre marquait ce matin : 14° à Paris, 19 à Clermont, Nantes, 21° à Bordeaux.

On notait : 16° au puy de Dôme, 11° au mont Ventoux, 6 au pic du Midi.

En France, le temps va rester chaud, des orages sont probables dans les régions de l'ouest.

A Paris, hier, beau, la température moyenne 15°0 a été supérieure de 1°8 à la normale (13°2).

Depuis hier, midi, température : max., 22°6; min., 8°6. Baromètre, à 7 heures du matin, 765 mm. 8, stationnaire à 10 heures, puis en baisse.

A la Tour Eiffel : max. 19°8, le 15, à 5 h. 15 du soir; min. 13°3, le 16, à 3 h. 45 du matin.

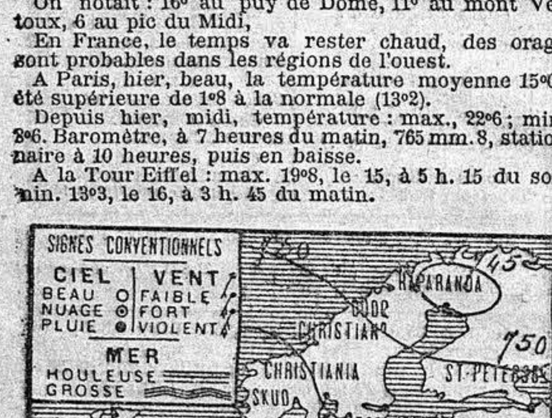

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Le temps est très beau sur notre région.

Les vents, généralement faibles, ont passé des régions Ouest au Nord puis au Sud-Sud-Est, entre hier soir 7 h. et ce matin 8 h.

La température, qui s'était un peu abaissée, reprend par suite aujourd'hui son mouvement de hausse. Les maxima d'hier, dans la région, sont voisins de 23 à 24°.

La pression barométrique est sensiblement stationnaire vers 765 mm.

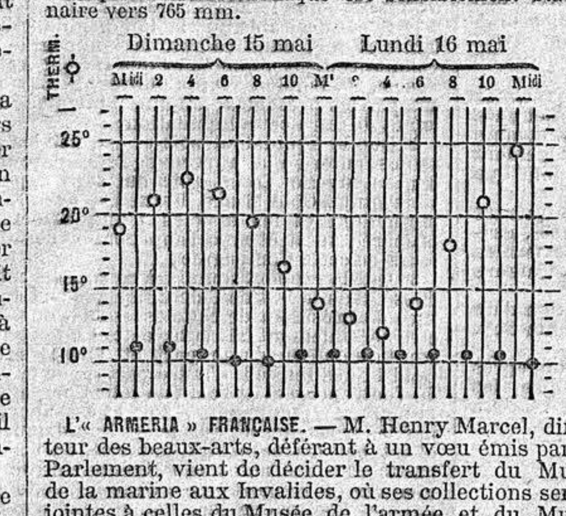

L'« ARMERIA » FRANÇAISE. — M. Henry Marcel, directeur des beaux-arts, déférant à un vœu émis par le Parlement, vient de décider le transfert du Musée de la marine aux Invalides, où ses collections seront jointes à celles du Musée de l'armée et du Musée d'artillerie. Cet ensemble sera le Musée des armées de terre et de mer.

Quant aux armures historiques, véritables chefs-d'œuvre d'art par leurs ciselures et leurs guillochages, qui se trouvent actuellement au Musée d'artillerie, elles prendront place au Louvre dans les salles devenues libres par le déplacement du musée de la marine. La collection de ces armures magnifiques constituera alors, ainsi présentée dans un cadre digne d'elle, un ensemble comparable à la célèbre *Armeria* de Madrid.

LA PORCELAINERIE DE « MONSIEUR ». — Sur le flanc nord de la butte Montmartre, M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, et conservateur adjoint de Carnavalet, vient de retrouver l'ancienne porcelainerie de Clignancourt, dont quelques collectionneurs possèdent de très rares échantillons.

Cette porcelainerie installée par le comte de Provence, — depuis Louis XVIII — sur les terrains de Montmartre qui regardent Saint-Denis, avait été placée sous la direction de Desruelles. Ses produits firent une concurrence sérieuse à la porcelainerie royale de Sèvres. Mais la Révolution la ruina.

Sa première marque de fabrique était un « moulin de pierre ». Ce moulin et l'usine à laquelle il était attenant ont été transformés en un hôtel qu'a pleinement identifié M. Charles Sellier, et qui appartient aujourd'hui à la famille de l'amiral de Libran, décédé il y a quelques années dans cette ancienne porcelainerie de « Monsieur ».

LES BIENFAITEURS DE LA PRESSE. — Au dîner annuel du *Newspaper Press Fund*, qui a eu lieu samedi soir, à l'hôtel Métropole, à Londres, lord Burnham, propriétaire du *Daily Telegraph*, qui présidait, a annoncé que sa sœur, lady Campbell Clarke, a donné à la caisse de cette association la somme de 10,000 livres sterling (250,000 francs), en souvenir de feu son mari, qui fut longtemps le correspondant de ce journal à Paris.

UNE AFFAIRE DE TRAHISON. — Le *Weekly Dispatch*, édition dominicale du *Daily Mail*, a publié hier la dépêche suivante qu'il dit avoir reçue de son correspondant particulier de Milan, à la date du 14 mai :

J'apprends, de la source la plus autorisée, qu'une affaire de trahison, de gravité exceptionnelle, vient d'être découverte à Paris. Il paraît que des documents secrets militaires de la plus haute importance ont été vendus à l'Allemagne. La découverte aura sûrement des conséquences sensationnelles.

D'autres journaux anglais reproduisent ce matin cette dépêche. D'après eux, un riche Anglais se serait mis en relations avec un individu qui lui aurait vendu une série de plans de fortifications françaises. L'Anglais se proposait de vendre ces documents à une puissance étrangère, lorsque la police française intervint, lui intima l'ordre de se tenir à sa disposition et de ne pas quitter le territoire français. Les deux complices de cet Anglais auraient été arrêtés.

D'autre part, le *Matin* donne d'abondants détails sur cette affaire. C'est, paraît-il, son correspondant de Londres qui aurait reçu d'un Dalmate nommé Fragola Pietro, une liasse de documents concernant les ports de Cherbourg, de Brest et de Toulon. Le correspondant du *Matin* s'est empressé d'aller les déposer à l'ambassade de France, où l'attaché naval, M. Mercier de Lostende, lui aurait dit que ces documents étaient authentiques et qu'ils avaient la plus haute importance. Fragola Pietro aurait déclaré qu'il tenait ces documents d'un Italien nommé Cesare Giolia, et d'un Français, Jérémie Mesqui, qui seraient partis pour Bruxelles le laissant sans argent. C'est, poussé par la misère, a-t-il ajouté, qu'il s'était résolu à essayer de les vendre.

En ce qui concerne les allégations de Pietro Fragola touchant le rôle qu'auraient joués dans l'affaire un Italien, Cesare Giolia, et un Français, Jérémie Mesqui, on est loin, à la direction de la Sûreté générale, d'y attacher une foi entière. Ces deux individus ont déjà été recherchés ; ils n'ont pas été retrouvés. Il se pourrait qu'ils n'existassent que dans l'imagination de Pietro Fragola. La lumière n'est pas faite sur ce point.

C'est qu'il serait possible que le personnage du vendeur de documents ne fût pas aussi intéressant qu'il paraît l'être dans le récit de notre confrère. « Je servis quiconque sans distinction ou préjugés », écrivait Pietro Fragola à notre confrère. Il ne pouvait parler avec plus de franchise. Ce personnage est connu depuis quelque temps déjà des fonctionnaires de la Sûreté générale ; il est connu d'eux, d'ailleurs, sous des noms différents. A une certaine époque, il se faisait appeler Vittorio. Et sous ces différents noms il se livrait toujours au même commerce de vente de documents volés.

Il était en Suisse, croyons-nous, lorsque, pour la première fois, il essaya de s'aboucher avec des représentants des ministères de la guerre et de la marine. Il recommença cette tentative, plus tard, à plusieurs reprises. Ainsi, lorsqu'il ajoutait, dans sa lettre au correspondant du *Matin*, qu'il ne voulait pas « traiter avec les agents du gouvernement », il oubliait de dire qu'il n'avait eu, d'abord, de plus vif désir que de traiter avec ces agents. Le fait est que, d'une façon ou d'une autre, — et probablement parce qu'il les aurait volés aux premiers voleurs, — Pietro Fragola était en possession d'une grande quantité de documents intéressant notre défense. Ces documents pour la plupart étaient des copies; quelques-uns étaient des originaux : mais ces derniers ne seraient que des plans partiels de forts, analogues aux parties de plan qu'on remet aux entrepreneurs de travaux publics, pour qu'ils puissent exécuter leur part de travaux. Il semble, de plus, que Pietro Fragola n'ait eu en mains que des documents relatifs à la place de Toulon, et que ces documents auraient été dérobés à Toulon même. Une enquête est ouverte, d'ailleurs, depuis plusieurs jours.

Quant au tort fait à la défense nationale par la vente de ces documents, on croit qu'il est moins important qu'on ne l'a supposé dès l'abord ; il faut se garder de toute exagération.

On affirme, d'autre part, que Pietro Fragola aurait offert les plans à d'autres correspondants à Londres de journaux parisiens. Mais comme, avant de se dessaisir de ses papiers, il exigeait une somme assez rondelette, ces correspondants, pris de défiance, n'avaient point donné suite à ces pourparlers.

LA CATASTROPHE DE ROISSY-EN-BRIE. — En réponse à sa démarche en faveur de M. Rouffy, le garde-barrière de Roissy-en-Brie, arrêté préventivement sous l'inculpation d'homicide par imprudence, le ministère de la justice a fait savoir à M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'homme, que cet agent avait été remis en liberté dès le 7 mai.

PILLAGE D'UN SANATORIUM. — Le sanatorium appartenant à Mlle Emma Calvé, qui se trouve près de son château de Cabrières (Aveyron), vient d'être mis à sac par une bande de malfaiteurs.

Mlle Emma Calvé reçoit tous les ans dans cet établissement et fait soigner à ses frais une soixantaine de fillettes malades qui lui sont envoyées par la municipalité de Millau et qui y passent toute la saison d'été.

Malgré ce fâcheux incident, le sanatorium ne tardera pas à recevoir les pensionnaires qui doivent y faire leur saison prochaine.

INFORMATIONS DIVERSES

— Hier a eu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet annuel des anciens élèves de l'Ecole des hautes études commerciales. Présidé par M. Chapsal, directeur du cabinet du ministre du commerce, représentant le ministre, ce banquet réunissait, outre de nombreux membres de l'association, MM. Sohier, président du tribunal de commerce, Delombre, député, ancien ministre, Courbeil, chef de bureau au ministère de colonies, les membres de la chambre de commerce, parmi lesquels MM. Lefebvre, Dufrène, Dubrujeaud, Michaud, Placide-Peltereau, Salmon, Pozzy, Marsaux, Boverat, Regnault-Desroziers.

Les divers orateurs, M. Cladière, président de l'association, qui a parlé de la nouvelle loi militaire et de son influence sur le recrutement de l'Ecole, MM. Lefebvre, président du conseil d'administration de l'Ecole, Chapsal et Paul Delombre, ont été très applaudis.

— Depuis la création des tramways de pénétration, l'affichage dans la banlieue étant devenu une nécessité, M. Dufayel, le premier, s'est assuré un nombre considérable d'emplacements réservés, sur toutes les lignes de tramways, aux endroits les mieux placés, près des gares et des mairies. Un service spécial avec chevaux et voitures assure chaque jour la pose des affiches en conservation.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur faisant connaître cette nouvelle organisation et en les mettant à même de bénéficier d'une publicité que seul, l'affichage national Dufayel peut leur offrir, en plus de celles déjà offertes par ses catalogues.

Des listes de ces emplacements sont à la disposition des clients. Un des représentants accrédités de la maison se rendra à domicile sur demande adressée, rue Montesquieu, 8.

— *Le cachet artistique* c'est ce que recherche et qu'exige avant tout l'homme du monde. C'est à cette qualité précieuse que les complets sur mesure, offerts au prix incroyable de 69 fr. 50 par le High Life Tailor, 12, rue Auber, ainsi que 112, rue Richelieu, doivent d'être adoptés par le « Tout-Paris » élégant.

CONSEIL D'ÉTAT

La liquidation de l'Exposition de 1900

Le Conseil d'Etat poursuit en ce moment la liquidation des réclamations contentieuses formées par les concessionnaires d'établissements à l'Exposition de 1900.

Il vient de rendre trois décisions intéressantes.

Plusieurs exploitants de restaurants se plaignaient de la concurrence imprévue qui leur avait été faite à la suite de la concession d'établissements similaires.

Parmi eux se trouvait M. Moreux, qui exploitait le restaurant du Pavillon-Bleu, au pied de la tour Eiffel. La notice descriptive jointe au dossier d'adjudication faisait ressortir, disait-il, que cet emplacement se trouvait à proximité d'un grand nombre d'attractions : en se portant adjudicataire, il se croyait donc fondé à compter sur leurs visiteurs pour alimenter son restaurant. Or, l'administration a autorisé plusieurs de ces attractions, par exemple les concessionnaires du Palais du Costume, du Tour du Monde et de l'Optique, à ouvrir des restaurants, ce qui portait un préjudice sérieux au Pavillon-Bleu.

Les réclamants ajoutaient que le plan n'indiquait que 27 restaurants et que les soumissionnaires pensaient que leur nombre total ne dépasserait pas ce chiffre, qui, au contraire, est resté très au-dessous de la réalité.

Sur tous ces points, le Conseil d'Etat vient de poser en principe que les relations des concessionnaires et de l'administration étaient définies par l'article 31 des clauses et conditions générales, qui porte que « l'administration se réserve le droit de concéder autant d'établissements similaires ou non qu'il lui paraîtra utile de le faire, et que dans aucun cas et sous aucun prétexte, le concessionnaire ne pourra ni prétendre à la résiliation de son marché, ni réclamer une indemnité soit à l'administration, soit aux autres concessionnaires ».

L'arrêt ajoute qu'il ne résulte d'aucune des pièces du dossier que, lors de l'adjudication des premiers emplacements affectés à des établissements français de consommation, l'administration ait pris sous une forme quelconque envers les soumissionnaires l'engagement de limiter le nombre de ces établissements.

En conséquence, la réclamation de M. Moreux, qui demandait 234,000 francs d'indemnité, a été rejetée.

Mais il n'en a pas été de même de deux autres réclamations qui émanaient, l'une de M. Cailac, exploitant du restaurant des Grandes-Marques, dans la rue de Paris, l'autre de M. Fenouil, concessionnaire du restaurant de l'Agriculture.

Le Conseil d'Etat a déclaré, en effet, que, si l'article 31 des clauses et conditions générales réservait à l'administration la faculté de concéder autant d'établissements qu'il lui semblerait utile de le faire, elle n'avait pu, sans abuser de cette faculté et sans enlever à M. Cailac une partie des avantages sur lesquels il était en droit de compter, autoriser, en dehors de toute utilité justifiée, dans le voisinage immédiat de son établissement, l'exploitation d'un kiosque affecté à la vente des boissons et des comestibles, et qui lui a fait directement concurrence.

Pour M. Fenouil, le Conseil d'Etat a, dans les mêmes conditions, retenu le grief tiré de ce que l'administration avait autorisé ou toléré la transformation en restaurant populaire d'un kiosque primitivement concédé pour la vente des boissons et de produits alimentaires à consommer debout, ainsi que d'une laiterie situé dans son voisinage immédiat. L'arrêt a également fait entrer en ligne de compte la suppression de deux portes de sortie indiquées sur le plan, et le maintien d'une énorme grue de fer devant la façade du restaurant.

En conséquence, M. Cailac a obtenu une indemnité de 6,000 francs, et une somme de 20,000 francs a été accordée à M. Fenouil.

Il est important de faire observer ici que les réclamations de ces deux concessionnaires n'avaient pas été repoussées par une fin de non-recevoir. Conformément à l'article 33 des clauses et conditions générales, ces contestations avaient été, dès le début, soumises à un jury arbitral qui avait précisément proposé l'allocation des sommes que le Conseil d'Etat vient d'accorder à MM. Fenouil et Cailac. Mais à l'offre du ministre du commerce de les leur verser, les réclamants avaient opposé un refus fondé sur ce que les indemnités étaient, d'après eux, insuffisantes : le premier demandait, en effet, 200,000 francs, et le second en réclamait 220,000.

Le Conseil d'Etat semble avoir tenu compte de cette circonstance, car tout en décidant que l'Etat leur payerait le chiffre d'indemnités proposé par le jury arbitral, il n'a mis aucune part des dépens exposés par eux à la charge de l'administration.

Enfin l'arrêt statue définitivement et explicitement sur plusieurs autres griefs qui ont été mis en avant par un grand nombre de concessionnaires et qui étaient relatifs soit au retard apporté à l'achèvement des travaux de l'Exposition, soit à la durée d'ouverture des galeries, soit au choix des fêtes.

L'arrêt constate, en effet, que les restaurants ont toujours été, dès le début, accessibles au public, et il porte en propres termes que le retard dans l'achèvement de l'Exposition n'a pas dépassé celui qui, d'après l'expérience des expositions précédentes et en tenant compte de la nature particulière d'une entreprise de ce genre, devait entrer dans les prévisions des soumissionnaires. Il ajoute que l'administration n'avait pris envers eux aucun engagement en ce qui concerne soit la durée de l'ouverture des galeries, qu'elle pouvait fixer à son gré, soit le nombre, le programme et les dates des fêtes qui demeuraient à son entière discrétion.

En terminant, citons des chiffres. L'emplacement du Pavillon-Bleu, sur une mise à prix de 100 francs, avait été payé 524 francs le mètre carré. Les deux autres concessionnaires, sur la même mise à prix, avaient promis de payer 200 et 300 francs le mètre ! Pour donner un exemple de la façon dont montaient les enchères, on a cité un restaurant qui les avait poussées jusqu'à 974 francs !

NÉCROLOGIE

M. Marey

La science française est frappée d'un nouveau deuil.

M. Marey, le savant professeur titulaire de la chaire d'histoire naturelle des corps organisés, au Collège de France, le doyen de la section de médecine et de chirurgie de l'Académie des sciences (1878) et de la section d'anatomie et de physiologie de l'Académie de médecine (1872), compagnies qu'il présida l'une et l'autre, etc., etc., s'est éteint hier à Paris, après une longue maladie, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Avec M. Marey disparaît un des derniers représentants directs et des plus autorisés de la brillante école qui enrichit, il y a près d'un demi-siècle, l'étude de la physiologie expérimentale de découvertes nombreuses, quelquefois de premier ordre, et « d'étapes scientifiques » innombrables.

C'était l'époque du grand Claude Bernard, celle de Vulpian, de Paul Bert, de Brown-Sequard, etc., etc., pour ne citer que les morts, qui, à des titres divers, marquèrent tous une trace lumineuse soit à côté, soit dans le sillage du grand physiologiste.

Etienne Jules Marey était né à Beaune, le 5 mars 1830.

Interne des hôpitaux en 1855, docteur en médecine en 1859, il avait été, en France, le fondateur du premier laboratoire libre de physiologie.

En 1869, il avait été nommé titulaire de la chaire qu'il occupait encore aujourd'hui au Collège de France, et dans laquelle il était suppléé par M. François-Franck ; il avait été élu membre de l'Institut en 1878, en remplacement de Claude Bernard.

L'œuvre scientifique de M. Marey est trop considérable et souvent trop technique pour que nous puissions en donner ici une analyse détaillée.

Nous nous contenterons de mentionner, — entre autres dispositifs ingénieux, qui avait fait connaître universellement son nom, — l'invention qui lui est due de ce remarquable instrument enregistreur, le sygmographe, qui fournit le tracé graphique des pulsations du cœur, du pouls, du mouvement respiratoire, etc.

C'est également lui qui, le premier, décomposa et étudia au moyen de photographies instantanées et successives, les mouvements de la locomotion chez l'homme, le vol des oiseaux, le galop des chevaux, etc., etc.

Il fut aussi un des initiateurs du cinématographe.

Enfin, c'est sous son égide et grâce surtout à son patronage effectif et discret, qui permit la réalisation du projet, que la chirurgie fut dotée de cet admirable instrument au moyen duquel on retrouvera les projectiles perdus dans l'encéphale.

Savant aimable et gai, d'esprit bienveillant et de caractère éminemment obligeant, M. Marey fut un galant homme et un homme de bien dont ses collègues, ses élèves et ses nombreux amis garderont un souvenir ému.

La date de ses obsèques sera ultérieurement fixée.

Selon sa volonté, elles seront civiles, sans discours ni fleurs, ni honneurs militaires ; il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part. — C.-T.

On annonce la mort du comte Xavier de Planet, conseiller général de la Haute-Garonne, maire de Mervilla, inspecteur du Crédit foncier de France, décédé à Paris à l'âge de cinquante ans. Le défunt avait épousé Mlle Touzé d'Audibert de Lussan. Les obsèques et l'inhumation auront lieu à Mervilla (Haute-Garonne).

On annonce le décès, à Cherbourg, du médecin en chef de 1re classe Balbaud, sous-directeur du service de santé dans ce port.

M. Balbaud était âgé de cinquante-neuf ans et était entré dans le corps de santé de la marine en 1867 ; il était officier de la Légion d'honneur.

THÉATRES

La Comédie-Française donnera à l'un de ses derniers spectacles d'abonnement la *Loi de l'homme*, de M. Paul Hervieu.

— Les élèves de M. Gustave Charpentier au Conservatoire de Mimi-Pinson ont donné hier soir, dans la grande salle du Trocadéro, la répétition générale de leur premier concert public fixé au lundi 23 mai.

Le succès de cette soirée a été grand. Au programme, dans l'ordre d'exécution, J.-B. Clément, Pierre Dupont, Méhul, Berlioz, Beethoven, Gounod; puis des danses et notamment un « essai » musical de M. Gustave Charpentier sur des vers de M. de Bouhélier, qui a réussi brillamment.

La salle et la scène étaient combles. Et le spectacle était des plus attrayants.

— Les journaux allemands disent, ce matin, que la partition de Wagner jusqu'ici non publiée et considérée comme perdue : *Rule Britannia*, ouverture, vient d'être découverte à Leicester, dans une collection de vieux morceaux de musique, qui appartenait à M. Gamble.

M. Gamble avait acheté sa collection à un nommé Thomas, ancien chef d'orchestre à l'opéra de Leicester, qui dans sa jeunesse avait eu des relations amicales avec Weber, Spohr et Mendelssohn.

La partition est datée de mars 1837 et signée « Richard Wagner ». Elle comprend 41 pages.

La partition fut écrite en 1836 à Kœnigsberg et exécutée en 1840 par la Société philharmonique de Londres. Depuis elle avait disparu.

— Ce soir :

Au théâtre Antoine, à huit heures et demie, représentation d'abonnement : *Monsieur le Duc d'Enghien*, drame en trois actes de M. Léon Hennique ; *Le supplice du silence*, comédie en deux actes, de M. Berr de Turique ; *L'Article 330*, comédie en un acte de M. Courteline : MM. Antoine, Signoret, Berthier, Tunc.

Au Casino de Paris, débuts de Howland, le champion du monde, et des Martelloni, acrobates mondains.

— A l'occasion des représentations de *Carmen*, que Mlle Calvé va donner à l'Opéra-Comique mercredi et vendredi, M. Carré a demandé à Mme Thierry, dont la rentrée ne devait avoir lieu que la saison prochaine, de chanter le rôle de Micaëla pour compléter une belle interprétation du chef-d'œuvre de Bizet, avec MM. Clément (Don José) et Dufranne (Escamillo).

— Nous publierons prochainement le programme complet de la matinée qui aura lieu, à l'Opéra-Comique, le jeudi 26 mai, au profit du monument de Gustave Larroumet. Annonçons seulement aujourd'hui que cette représentation réunira les premiers artistes de Paris, dont : Mlle Bréval, MM. Delmas, Rousselière, de l'Opéra ; Mlles Bartet, Leconte, MM. Mounet-Sully, Coquelin cadet, Silvain, Baillet, Paul Mounet, Laugier, Dehelly, de la Comédie-Française; Mme Sarah Bernhardt, Mme Réjane et M. Coquelin, Mme Hading, Mlle Germaine Gallois, Mmes Marguerite Carré, Abott, M. Fugère, de l'Opéra-Comique. Pour la danse : Mlle Meunier, de l'Opéra; Mlle Chasles, de l'Opéra-Comique.

Location, au tarif que nous avons donné, de onze heures à sept heures, à l'Opéra-Comique.

— Au théâtre Sarah-Bernhardt, en présence du grand succès de *Varennes*, Mme Sarah Bernhardt, qui devait, comme les années précédentes, commencer une tournée le 15 mai, vient de prendre des arrangements pour retarder son départ jusqu'à la fin du mois. Mme Sarah Bernhardt ne jouera plus qu'une quinzaine de fois son rôle de Marie-Antoinette dans la belle pièce de MM. Henri Lavedan et G. Lenôtre.

Dimanche prochain, dernière matinée.

— Le théâtre Cluny doit opérer très prochainement une reprise des *Blackboulés*, la comédie de Jean Drault, interrompue en plein succès, et de *Monsieur la Pudeur*, la comédie-bouffe de MM. Alph. Allais, Paul Bonhomme et Galipaux.

— Au Moulin-Rouge : à partir de mardi 17 mai, tous les jours, de quatre à sept heures, dans le jardin d'été, concert ; entrée gratuite.

— La 55e représentation populaire des Trente Ans de théâtre aura lieu jeudi prochain à la Gaîté-Rochechouart. Le programme sera composé des *Folies amoureuses*, par la Comédie-Française (MM. Coquelin cadet, Dehelly, Siblot ; Mmes Kalb et Marie Leconte) ; des *Noces de Jeannette*, par l'Opéra-Comique (MM. Delevoye, Delahaye ; Mlles Pornot et Lemercier) ; des fragments d'*Armide*, chantée par Mme de Nuovina ; des *Danses du premier Empire*, par Mlles Chasles et Meunier, de l'Opéra, et d'une causerie préliminaire par M. Roger Milès.

— On nous écrit d'Orange que la nouvelle municipalité d'Orange vient de renouveler pour plusieurs années, à Mme Caristie-Martel, le privilège qui lui avait été précédemment accordé : Mme C.-Martel donnera trois représentations classiques.

SPECTACLES DU LUNDI 16 MAI

Opéra, 8 h. — L'Etranger. — Rigoletto. — Mardi, relâche.
Français, 8 h. 1/2. — La plus faible.
Opéra-Comique, 8 h. — Philémon et Baucis. — La Fille du régiment.
Odéon, 8 h. — Les Menechmes. — Le Misanthrope.
Vaudeville, 8 h. 3/4. — La Chambre Empire. — La Troisième Lune.
Gymnase, 8 h. 1/2. — Deux Coups de vent. — Le Retour de Jérusalem.
Th. Sarah-Bernhardt, 8 h. — Varennes.
Variétés, 8 h. — Une étoile. — La Chauve-Souris.
Porte-Saint-Martin, 8 h. 1/4. — Monte-Cristo.
Renaissance, 8 h. 3/4. — La Châtelaine.
Gaîté, 8 h. 1/2. — La Montansier.
Athénée, 8 h. 1/2. — L'Anglais. La Faute. Prince consort.
Châtelet, 8 1/2. — Michel Strogoff.
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — Loufoque. — La Carotte.
Ambigu, 8 h. 3/4. — La Bâillonnée.
Nouveautés, 8 h. 1/2. — Le Cake-walk. — La Main passe!
Th. Antoine, 8 h. 3/4. — Le Supplice du silence. — Monsieur le duc d'Enghien. — L'article 330.
Folies-Dram., 8 h. 1/2. Express-Union. Une Nuit de noces.
Cluny, 9 h. — Ceux qu'on trompe! — Le Fils surnaturel.
Marigny-Théâtre, 8 h. 1/4. — Marigny-Revue, Mealy.
Déjazet, 8 h. 1/2. — Ne coupez pas! — Disparu!
Olympia, 8 h. 1/2. — Madame la Lune.
Boîte à Fursy, t. 267.92. Fursy. Odette Dulac. Mlle Samé.
Gd-Guignol, t. 228-34. 9h. Mr Parent. Mais quelqu'un troubla la fête. Petite bonne sérieuse. Système du Dr Goudron.
Folies-Bergère, 8 h. 1/2. — La Revue des Folies-Bergère.
Casino de Paris, 8 h. 1/2. — Le Cercle de la mort à cheval. Zizi Papillon. Paula Monti. Pt Powell. Harry Lamore.
Mathurins. tél. 213-41, 9 h. Un amant délicat. — L'Etoile en chambre. Le Légionnaire. Pepita. Belle Otero, Lyse Berty
Cigale, 8 h. 1/4. Tél. 407-69. — La Môme Phémie.
Parisiana, 8 h. Dtion Ruez. Tél. 156-70. Gaietés de la caserne.
Grands Magasins Dufayel. — De 2 à 6 h. Attract. variées.
Moulin-Rouge, 8 h. 1/2, tél. 508-63 — Lysistrata. Gne Gallois, Sulbac. Sisters Iris. Tableaux vivants, de Brière. Restt.
Nouveau-Cirque. 8 h. 1/2 — « Modern-Sports ». Pantomime avec les nouvelles danses américaines.
Alhambra (ex-Château-d'Eau), 8 h. 1/2. — Harvest Home, ballet-pantomime anglais. — Petites Saxe, ballet blanc.
Bostock's Great Animal Arena. Tél. 525-55. — Hippodrome, 8 h. 1/2. — La plus remarquable exhibition du monde.
Enghien. 11 min. de Paris, 152 trains par jour. Etablissement thermal. Casino. Théâtre. Concert.
Tr Eiffel. de 10 h. matin à nuit 1er ét. Rt, brasserie, déjeuners
Mus. Grévin. — Les Catacombes romaines. Le Cirque. Bonaparte à la Malmaison. L'actualité pr le cinématographe
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.

SPECTACLES DU MARDI 17 MAI

Opéra, relâche. — Mercredi, 8 h. — Le Fils de l'Etoile.
Français, 8 h. — Hamlet.
Opéra-Comique, 8 h. 1/4. — Le Cor fleuri. — Le Jongleur de Notre-Dame.
Odéon, 8 h. 1/2. — Le Roi galant.
Th. Antoine, 8 h. 1/4. — Le Vieil ami. — Oiseaux de passage.
(Les autres spectacles comme lundi)

LIBRAIRIE

LA REVUE

du 15 mai publie, outre la suite des *Lettres inédites*, si remarquées, de Benjamin Constant, une étude révélatrice sur les *Anarchistes*, de P. Pottier; l'*Homme*, poème inédit de Maxime Gorki; la *Nouvelle littérature hébraïque*, par Ph. Berger, de l'Institut; des pages amusantes sur la *Guerre chez les bêtes*, par H. Coupin; des articles de G. Pellissier, d'Elisée Reclus, etc.; l'analyse de Revues les plus importantes du monde entier, des livres du jour; caricatures, etc.

France, 24 fr. par an, 14 fr. pour 6 mois; Etranger, 28 fr. et 16 fr. *Spécimen sur demande*, Paris, 12, avenue de l'Opéra.

LA RENAISSANCE LATINE

Revue mensuelle, littéraire et politique, 25, rue Boissy-d'Anglas, Paris. Directeur, C. de Brancovan.

Sommaire du 15 mai : Henry Bordeaux, *le Cœur des races*; F. Clément-Simon, *le Premier ambassadeur de la République française à Constantinople;* Auguste Dupouy, *Poèmes;* Claude Anet, *les Bergeries* (2e partie); A. Suarès, *Lord Spleen en Cornouailles* (1); M.-D. Calvocoressi, *M. Felipe Pedrell et le drame lyrique espagnol;* Albert Métin, *l'Egypte et les relations franco-anglaises;* etc., etc.

Abonnement : 20 francs par an. — Le no, 2 francs.

La maison **Jouve**, 15, r. Racine, imprime et édite les ouvrages de ts genres à des *conditions exceptionnelles*.

AVIS ET COMMUNICATIONS

FÊTE DE LA PENTECOTE

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 20 mai seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 26 mai.

Ces billets conserveront leur durée de validité normale lorsqu'elle expirera après le 26 mai.

Sur le réseau de l'Etat, les billets délivrés à partir du 19 mai seront valables jusqu'au 2 juin.

SPORT

Courses du Bois de Boulogne

La réunion d'hier, à Longchamp, a été des plus brillantes : la recette aux entrées s'est élevée à 125,000 fr., et le programme a tenu toutes ses promesses. Le prix Lupin (2,100 m., grande piste) dont l'allocation était de 114,375 francs pour le premier, avec les 5,000 francs de la prime à l'éleveur, plus 6,000 francs pour le second et 3,000 francs au troisième, mettait en présence neuf concurrents, mais semblait en réalité devoir se circonscrire à un match entre le crack de M. Edmond Blanc, Ajax et le poulain de M. Caillault, Samsam. Ce dernier, monté par le jockey anglais W. Lane, qui avait passé la Manche tout exprès, n'a pas brillé; peut-être a-t-il été légèrement gêné par la chute de la Dévote à M. Edmond Blanc qui a heurté un poteau dans la descente et dont le cavalier Birkenruth s'est relevé d'ailleurs sans grand mal; en tout cas W. Lane, au dernier tournant, voyant la partie perdue, n'a pas insisté, et G. Stern qui montait Ajax et qui avait successivement dépassé sans effort tous ses concurrents n'était inquiété par aucun d'eux dans la ligne droite. Ajax gagnait de deux longueurs dans une très belle action; Nature à M. Albert Adet (Bellhouse) prenait la seconde place, et Faconde au prince Murat (N. Turner) la troisième, précédant Xénophon, Amiante, Monsieur Charvet, Samsam et Oufa.

Le fils de Flying-Fox et d'Amie a confirmé ainsi sa supériorité dont le ring doutait si peu qu'à la fin il fallait payer 6/4 en sa faveur; nous ne le verrons plus maintenant avant le Derby de Chantilly où il se rencontrera avec l'excellent poulain de M. Michel Ephrussi, Fifre II.

L'écurie Edmond Blanc donnait au pari mutuel à 10 francs : 16 fr. 50; à 5 francs : 9 fr.

La journée avait commencé par la victoire d'Apanage, à M. Franck Gardner (Woodland), dans le prix des Tertres (4,000 fr., 2,400 m.) battant Pont d'Arcole 2e, Beaurepaire 3e et Valpurgis. Pari mutuel : 52 fr. 50 et 27 fr. 50.

Le prix du Trocadéro (6,000 fr., 2,200 m.), a été gagné par Caleb, à M. Wysocki (Bellhouse), battant Indien 2e, Magicienne 3e et six autres concurrents. Pari mutuel : 72 fr. et 30 fr.

Le prix de Neuilly (5,000 fr., 3,000 m.) est revenu à Elsa, à M. Pollak (J. Lane), battant de dix longueurs Etendard 2e, Chaldée 3e, Alexandra III, Indian Feather et Merle, le grand favori, qui a été pris d'un saignement de nez pendant le parcours. — Pari mutuel : 149 fr. 50 et 77 fr.

Le prix du Lac (handicap, 15,000 fr., 2,100 m.), qui réunissait un lot de dix-sept concurrents, a été remporté par Kansk, à M. Caillault (W. Lane), battant de deux longueurs Silvio 2e, Toast 3e ; Sarpedon, Néro et Le Souvenir finissaient en tête des chevaux battus. Kansk, parti favori à 3/1, donnait au pari mutuel : 50 fr. et 23 fr. 50.

Le prix de Courbevoie (5,000 fr., 2,000 m.) a été gagné par Baltek, au baron Leonino (O'Connor), battant Mito 2e, Fol Amour 3e et Dominos. — Pari mutuel : 20 fr. et 10 fr. — L. G.

CYCLISME

UN COUREUR TUÉ

Un terrible accident est survenu hier à la fin de la réunion cycliste qui avait lieu au Vélodrome de Marseille.

Dans une course de vingt kilomètres, le coureur Oreggia, allant à une vitesse de plus de soixante kilomètres à l'heure, a dérapé à la sortie d'un virage et a été projeté sur la piste. Il put se relever, mais, en voulant passer sur la pelouse, il fut tamponné par la motocyclette d'un entraîneur. L'engin lui passa sur le corps et le repose-pied lui fractura le crâne. Transporté à l'infirmerie, Oreggia est mort sans avoir repris connaissance.

AUTOMOBILISME

156 KILOMÈTRES 521 A L'HEURE

Le baron de Caters avait essayé à diverses reprises de conquérir le record du kilomètre lancé. Il a réussi hier dans sa tentative. Conduisant la voiture de construction allemande qu'il doit diriger dans la Coupe Gordon-Bennett, le baron de Caters a couru un kilomètre sur la route de Nieuport à Ostende en 23 secondes, soit une moyenne de 156 kil. 521 à l'heure.

La tentative du baron de Caters a été officiellement chronométrée par MM. de Beukelaer et Rotsaert. A Nice, Rigolly avait mis 23 sec. 3/5.

La maison pour laquelle il conduisait vient d'adresser un défi à M. de Caters.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT MILITAIRE

Le match final du championnat de France interrégimentaire de football rugby, s'est disputé hier sur le terrain du Stade versaillais, dans le parc de Glatigny.

De nombreux officiers assistaient à cette épreuve qui mettait en présence les équipes du 117e de ligne du Mans, et du 134e de Dijon.

Malgré la chaleur intense, peu favorable à ce jeu, nos soldats ont combattu avec entrain. Ce n'est que vers la fin que le 117e prit l'avantage et battit le 134e par 12 points à 6.

Le 117e de ligne devient titulaire du championnat. Mais le capitaine président du 134e, aurait déposé une réclamation contre la qualification d'un équipier du Mans, sur laquelle l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques va être appelée à se prononcer.

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 16 mai. — Bestiaux. — Vente mauvaise sur le gros bétail, difficile sur les veaux, lente sur les moutons, calme sur les porcs.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes viande nette		Prix extrêmes poids vif	
Bœufs..	2.520	2.266	» 68	» 56	» 42	» 39 à	» 71	» 21 à	» 41
Vaches	840	783	» 68	» 56	» 42	» 39	» 71	» 21	» 41
Taurx.	268	229	» 58	» 47	» 36	» 33	» 61	» 17	» 37
Veaux.	1.584	1.334	1 05	» 85	» 70	» 65	1 10	» 31	» 55
Moutons	18.819	17.624	1 12	1 02	» 92	» 87	1 17	» 47	» 65
Porcs..	3.575	3.575	» 66	» 64	» 62	» 60	» 68	» 40	» 46

Peaux de mouton selon laine.... 1 75 à 4 50

37 vaches laitières vendues de 590 à 685 francs

Réserves vivantes aux abattoirs le 16 mai : 1,120 gros bétail, 415 veaux, 1,675 moutons.

Entrées directes depuis le dernier marché : 714 gros bétail, 1,729 veaux, 4,820 moutons, 889 porcs.

Roubaix, 15 mai.

Laines. — Les affaires au terme ont été fort calmes à Roubaix-Tourcoing. On a traité seulement 390,000 kilos contre 550,000 la quinzaine précédente.

Les cours ont été faibles et la quinzaine clot avec une baisse de 5 centimes sur les cours d'ouverture, éloignés et rapprochés.

A Anvers, les transactions ont été plus actives. Il s'est traité 930,000 kilos. Les cours ont également fléchi de 5 centimes en clôture sur les cours du début.

VIOLETTE IDEALE PARFUM NATUREL HOUBIGANT. 19, Faubourg St-Honoré

EAU DE BOTOT Se méfier des imitations et des dentifrices inférieurs. — Exigez la signature BOTOT.

FEUILLETON DU Temps
DU 17 MAI 1904

LA MUSIQUE

A l'Opéra-Comique, première représentation du *Jongleur de Notre-Dame*, miracle en trois actes, poème de M. Maurice Léna, musique de M. Massenet.

Je vous ai dit naguère, lorsqu'on représenta le *Jongleur de Notre-Dame* à Monte-Carlo, que j'avais pris grand plaisir à l'entendre. J'ai retrouvé ce plaisir à l'Opéra-Comique, et plus vif encore par endroits. Ce que j'avais d'abord cru y voir de faible ne me semble pas moins faible qu'alors. Mais ce que j'y apercevais de bon me paraît excellent.

Vous connaissez la touchante histoire du pauvre jongleur qui, ne sachant offrir à Notre-Dame oraisons ni cantiques, fit en son honneur les plus beaux tours de son métier. M. Anatole France avait déjà fait de ce vieux fabliau une nouvelle; M. Maurice Léna à son tour en a tiré le sujet de son « miracle ». Voici comme il conte l'aventure. C'est le premier jour du mois de Marie. Devant le porche d'un couvent, des paysans vendent des fruits ou des légumes, des filles et des garçons dansent la bergerette. Soudain on entend sonner des accords de vielle ; et Jean le jongleur apparaît. Mais il a pauvre mine, et la foule se moque de lui. Ni ses jeux d'adresse ni ses danses ne trouvent grâce. Il propose des chansons de guerre ou d'amour; il n'en sait que de vieilles, qui ont cessé de plaire. On exige de lui une chanson à boire, la chanson impie de l'*Alleluia du vin*. Il est désolé, car de tout son cœur il adore Notre-Dame Marie; et il la supplie de pardonner au sacrilège que la faim et la nécessité vont lui faire commettre. Tandis qu'il chante son refrain coupable, la porte de l'abbaye s'ouvre brusquement. Le prieur irrité surgit, et la foule épouvantée fuit devant sa colère. Il accable Jean d'anathèmes, il le menace des flammes infernales si, renonçant à son métier immonde, il n'entre au couvent aussitôt. Jean hésite. Il aime la Vierge et Jésus; mais il aime aussi sa vie errante et sa liberté. Tandis qu'il doute ainsi, le père cuisinier du monastère revient de sa quête, rapportant des fleurs pour l'autel de madame Marie, et pour les moines ses serviteurs, les victuailles les plus savoureuses et les vins les plus délectables. Jean n'y tient plus : son cœur pieux et son ventre affamé ensemble le poussant, il entre au cloître pour se faire moine.

A l'abbaye de Cluny, dans les salles d'études, le matin de l'Assomption. Groupés autour du moine musicien, des frères chanteurs répètent un hymne composé tout exprès pour le grand jour. Le moine peintre achève d'enluminer une image de la Vierge. Le moine sculpteur donne à une statue le dernier coup de ciseau. Chacun selon ses moyens s'occupe à fêter Madame Marie. Jean seul est inactif. Il ignore le latin et la musique ; il ne sait ni peindre ni sculpter. Et il se reproche amèrement son oisiveté et son impuissance. Depuis qu'il est au couvent, il n'est bon à rien, qu'à manger et boire ; et lui qui aime tant la Vierge, qui lui donnerait sa vie d'un cœur si joyeux, il est incapable de rien faire pour sa gloire. Par pitié ou par ironie, le moine sculpteur lui offre de devenir son élève : la sculpture est le plus noble de tous les arts, et le plus agréable à la reine des cieux. Mais le poète réclame pour la poésie, et le peintre pour la peinture, et le musicien pour la musique. Leur plaidoyer bientôt se change en querelle. Le prieur les apaise à grand'peine : pour qu'ils rentrent en eux-même, il leur commande de porter à la chapelle l'image nouvelle que vient d'achever le père enlumineur. Le départ de ces savants hommes laisse Jean plus que jamais accablé du sentiment de son inutilité. Mais Boniface, le bon frère cuisinier, le rassure : Marie n'a pas besoin de cantiques latins, de tableaux ou de statues; elle accepte les offrandes les plus simples; elle sait deviner les cœurs. Et il lui conte une pieuse légende où l'on voit que la Vierge a béni entre toutes les fleurs, non la rose orgueilleuse, mais l'humble sauge du chemin. Jean reste seul, songeant à l'infinie bonté de madame Marie.

La chapelle de l'abbaye. Sur l'autel, la nouvelle image de la Vierge. Jean entre à pas de loup, vêtu de sa robe de moine, mais portant sa vielle et sa besace d'autrefois. Il regarde tout autour de lui : la chapelle est déserte. Alors il s'agenouille à l'autel et supplie Notre Dame d'accueillir son hommage : il ne peut donner que ce qu'il a, ses tours d'adresse, ses chansons et ses danses; il les offre à la mère de Jésus. Et le voilà qui dépouille sa robe monastique et qui apparaît dans ses vieux vêtements de jongleur. Il salue d'abord l'image sacrée, puis fait sonner sa vielle; il chante une chanson d'amour, la pastorale de Robin et Marion. Enfin, il se met à danser la danse de son pays, toujours plus vite, si bien qu'il tombe épuisé sur les marches de l'autel, où il reste en adoration. Mais les moines attirés par le bruit sont accourus. Scandalisés, croyant à un sacrilège, ils ont voulu se précipiter sur Jean tandis qu'il dansait; Boniface les a retenus un moment. Mais ils l'écartent, et le prieur va lancer l'anathème sur le jongleur prosterné, quand soudain, l'image de la Vierge s'illumine d'une lueur surnaturelle. Elle s'anime, elle sourit, sa main s'étend vers Jean dans un geste maternel. Les voix des anges chantent dans le ciel : paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Et Jean, perdu dans son extase, expire doucement aux pieds de Madame Marie : Heureux les simples, car ils verront Dieu.

Cette action ingénue convient fort à la musique. Elle est toute sensibilité et toute émotion. Elle ne s'embarrasse pas d'une intrigue compliquée ni d'effets de théâtre : elle se développe le plus naturellement du monde, selon le progrès du sentiment. Elle est dénuée de rhétorique et de vaine littérature ; elle parle un langage sans apprêt, et dit en toute franchise ce qu'elle veut dire. Elle n'est point encombrée de symboles agressifs ni d'une mythologie menaçante; elle ne prétend point exposer une théorie de l'histoire, ni une explication de l'univers ; elle n'a rien de présomptueux, de vaste, ni d'obscur. Elle conte avec candeur une histoire modeste, simple et touchante, dont la proportion, le caractère, le mélange de réalité et de poésie, portent vraiment la marque de France, et ne doivent rien aux influences d'Outre-Rhin. Elle est issue des sources anciennes et fraîches de notre imagination populaire, et elle garde sous sa forme théâtrale la naïveté tendre et la grâce familière du vieux fabliau. C'est une pièce charmante, l'une des plus jolies et des plus musicales que depuis longtemps on ait représentées sur la scène lyrique. Tout au plus serais-je tenté de lui reprocher d'avoir donné un peu trop de place au ridicule de couvent et au comique monacal. Mais ce grief est extrêmement petit; et l'œuvre possède assez de qualités aimables pour racheter cet unique défaut.

Les gazettes et le public se sont récriés si fort sur l'absence de personnages féminins qu'on remarque dans le *Jongleur de Notre-Dame*, qu'il serait superflu d'en rien dire, s'il n'y avait, dans le choix même que M. Massenet a fait d'un tel poème, quelque chose qui importe au caractère de la musique dont il l'a revêtu : pour avoir renoncé à l'entretien des belles pécheresses dont il faisait sa société coutumière, pour avoir consacré ses soins à un ouvrage où l'on n'entend pas une seule voix de femme, où l'on ne prononce pas une parole d'amour, hormis d'amour divin, songez comme il faut que l'auteur de *Manon*, d'*Hérodiade* et de *Thaïs* ait été atteint par la grâce, comme il faut qu'il ait sincèrement senti le charme de la pure légende du jongleur. Cette sincérité du sentiment est le trait essentiel de l'œuvre de M. Massenet : il semble qu'il ne l'ait pas écrite pour séduire autrui, mais qu'il ait laissé parler ingénument sa sensibilité ; qu'il ait été touché de la même émotion qui pénètre les âmes de ses personnages, et qu'il se soit attaché à l'exprimer avec autant de fidélité, de respect, de mesure, de discrétion et de délicatesse qu'il était possible; qu'ainsi il ait rouvert la plus pure source de son inspiration, et rendu à sa musique un air et un accent de jeunesse dont on est charmé. Peu de ces formules mélodiques qu'employa trop souvent M. Massenet et que ses imitateurs, autant que lui-même, nous ont accoutumés à considérer comme le signe de sa personnalité et comme sa marque de fabrique : erreur que fait bien apparaître le *Jongleur de Notre-Dame*, où ces formules sont absentes, et dont pourtant chaque page révèle son auteur. Peu de ces cadences qui cherchent l'effet, sollicitent les soupirs d'aise et quêtent les applaudissements; pas de grâces trop fades, pas d'élégances trop artificielles, point de fausse chaleur et de fausse passion; nul désir trop visible de complaire à la foule. Mais de la justesse, de la légèreté, de la pureté ; une douceur précise, une tendresse délicate, une émotion sobre. Il n'est pas d'ouvrage où M. Massenet ait eu pareille simplicité de langage et de cœur; point d'ouvrage où ce musicien si indulgent à ses faiblesses ait tant aimé la vertu.

Je vous ai dit que le *Jongleur de Notre-Dame* ne me paraissait pas partout irréprochable : il faut bien indiquer ce qui m'en plaît le mieux et ce qui m'en plaît moins. Le premier acte est celui que je préfère ; il serait tout entier exquis, si l'on en ôtait l'invocation du jongleur à la liberté, une des seules pages de la partition où la phrase soit banale et inexpressive, où l'usage de la formule s'étale avec quelque indiscrétion. Le reste est charmant. Les rythmes ingénieux et vifs de la bergerette que dansent les garçons et les filles, l'accent moitié comique, moitié douloureux et naturellement émouvant des premières paroles du jongleur, l'animation de la scène où on le voit bafoué par la foule; la bonhomie, la santé et la gaieté de Boniface le bon cuisinier; tout cela est d'une diversité, d'une couleur et d'une vie délicieuses. Mais peut-être la page la plus précieuse de l'acte est-elle la courte prière par laquelle Jean, au moment d'entonner l'*Alleluia* du vin, implore le pardon de madame Marie; une déclamation discrète, posée sur un léger dessin d'orchestre; peu d'inflexions mais parfaitement justes et expressives; ni trop de sensibilité, ni trop peu : c'est une petite chose, mais achevée. Le deuxième acte, fort plaisant encore, a un peu moins de vivacité, une sensibilité moins fine, et un peu plus de fadeur; il se termine par la légende de la sauge, que M. Fugère a chantée avec un art infini, et qui a obtenu grand succès, mais dont l'agrément est trop pareil à celui d'une romance de salon, et pour laquelle il me faut confesser que je n'ai pas autant de goût qu'en a marqué le public. Il y a dans l'acte dernier un défaut d'ordonnance musicale qui lui enlève une grande part de sa portée. La scène principale de l'œuvre, celle où Jean consacre à la Vierge son art de jongleur, est presque dépourvue de musique, ou du moins M. Massenet l'a traitée avec une brièveté qui est presque de la sécheresse ; se contentant de mettre bout à bout quelques mesures d'une chanson de guerre, une petite pastorale, une courte danse, le tout sans lien, sans progression et sans unité ; c'est pourtant ici qu'il fallait exprimer dans toute leur force la foi, l'extase et l'exaltation du pauvre jongleur ; on ne peut s'empêcher de songer que la Vierge se contente de peu. Dans la scène finale au contraire, les chœurs célestes se prolongent plus que de raison, et sa durée et sa monotonie affaiblissent l'émotion... Mais quels que soient les torts que çà et là je trouve au *Jongleur*, ils n'ôtent pas son prix à cette partition délicate et simple, dont le charme est encore augmenté par l'occasion et le moment. Car vous concevrez aisément combien il est agréable, en un temps où tant d'œuvres font grand fracas pour ne rien dire, d'en rencontrer une qui, d'un ton discret, dit des choses justes et touchantes. Et vous croirez sans peine qu'on aime mieux avoir à définir son plaisir que son ennui.

L'interprétation n'est pas loin d'être parfaite. On ne peut chanter mieux que ne fait M. Fugère, ni mieux figurer le frère Boniface, sa rondeur, sa jovialité et sa bonté. M. Maréchal donne au personnage du Jongleur un accent de naïveté, de tendresse et de piété très juste et très expressif. M. Allard, M. Guillamat, M. Huberdeau, M. Carbonne, M. Billot et autres moines sont excellents. M. Luigini, qui revient après une année d'absence au pupitre de l'Opéra-Comique, dirige l'orchestre avec la souplesse et la sûreté qu'il a toujours eues. La mise en scène de M. Albert Carré et les décors de M. Jusseaume forment, par leur accord avec l'œuvre, par leur exactitude et par leur beauté, un spectacle incomparable : lorsqu'on regarde, au premier acte les coteaux lointains parés d'arbres en fleurs, et devant le porche du couvent la foule vêtue de costumes harmonieusement nuancés, on croit voir s'animer et vivre quelque miniature merveilleuse extraite des *Très Riches Heures du duc de Berry*.

PIERRE LALO.